

Questionnaire Pacte jardin

Réponse Danielle SIMONNET

Candidate à la mairie de Paris et dans le 20ème arrondissement

Listes Front de gauche – « A Paris, place au peuple ! »

<http://www.daniellesimonnet2014.fr/>

1 - Quelle politique jardin pour Paris demain ? Quels objectifs vous fixez vous à horizon 2020 pour végétaliser votre ville ? Et pourquoi ?

Paris présente une forte densité urbaine et un pourcentage de sols imperméabilisés très élevés. Malgré les bois de Vincennes et de Boulogne, la densité en espaces verts est faible, tout particulièrement dans des arrondissements comme le 2e ou le 11e. Ces caractéristiques nous placent devant à la fois une nécessité de végétaliser la ville et une difficulté à y parvenir. Pour les listes du Front de gauche A Paris, place au peuple !, le volontarisme est donc de mise en matière de végétalisation de la ville.

Végétaliser mobilise plusieurs outils :

- les parcs et jardins publics,
- les jardins associatifs, pérennes ou temporaires,
- la végétalisation des façades,
- la végétalisation des toits.

Végétaliser répond à plusieurs enjeux de notre temps :

- Face à la crise climatique, la captation de dioxyde de carbone par la biomasse ainsi développée en ville est réelle, mais faible. Il serait démagogique d'en faire un argument de premier ordre. Mais la régulation de l'humidité de l'air, la régulation thermique de la ville, grâce à l'ensemble de cette biomasse et, à l'échelle d'un immeuble, grâce à la végétalisation des toitures, elles, sont des atouts majeurs. **Le rôle de la végétalisation de Paris est donc, face à l'effet de serre, plus de l'ordre de l'adaptation que de la prévention, qui passe par des mesures plus amples de réorganisation de la production, de la consommation et des échanges.**

- Face aux pollutions de proximité affectant l'air que nous respirons en ville, **un choix adapté de végétaux peut contribuer à fixer les polluants.**

- Face à l'effondrement de la biodiversité en cours, **un travail sur les variétés de végétaux locales et adaptées au territoire, la recreation d'habitats pour la faune (y compris les insectes), la construction de continuités de type trame verte ou trame bleue,** sont autant de réponses pertinentes.

- Au plan culturel, la présence renforcée de végétaux en ville et un **travail de médiation culturelle** sont des moyens d'accompagner la prise de conscience des enjeux écologiques. Cette question est fondamentale, car un seul écosystème global permet la vie de l'humanité, et aucune politique ne peut se prétendre responsable sans faire de la réponse aux enjeux écologiques un préalable à l'évaluation des mesures proposées.

- Le **développement de jardins partagés** est un vecteur de liens sociaux, et également un vecteur de relations fondées sur la gratuité, par l'échange de connaissances, de conseils et de semences. En effet, nous considérons que ce domaine doit sortir de la marchandisation libérale et que l'échange semences, acte fondateur de la paysannerie dans l'histoire de l'humanité, doit être défendue sans faillir.

- La **végétalisation de la ville** joue aussi un rôle pédagogique pour sensibiliser aux dangers du bétonnage accru des terres agricoles et des espaces "naturels", et par conséquent de la nécessité de construire la ville sur la ville, grâce à une densification maîtrisée.

Végétaliser passe par plusieurs voies :

- **L'action directe de la municipalité, par la création de nouveaux parcs, jardins publics et bois** dans les zones d'aménagement concerté, par la récupération d'espaces délaissés par l'État ou par les grandes entreprises publiques telles que Réseau ferré de France, par la transformation en jardins partagés de friches, de manière temporaire là où l'intérêt général demande la construction de logements ou d'équipements publics, ou de manière définitive. **Nous portons notamment le projet de construire d'un 3ème bois pour Paris dans le quartier populaire du secteur chapelle internationale de la grande friche industrielle Paris Nord-Est.**

- **L'action réglementaire de la municipalité, à travers le Plan local d'urbanisme, notamment pour la protection des espaces verts, pour la végétalisation des façades et des toitures.** Des négociations avec les Architectes des bâtiments de France sont nécessaires pour faire évoluer leurs positions tant sur les plantations d'arbres dans des espaces historiquement très minéralisés que pour le développement des toitures végétalisées. Ce qui a été possible pour l'intégration de panneaux solaires dans des sites classés doit l'être également pour cette évolution de la ville au XXI^e siècle.
- **L'incitation à agir pour les acteurs privés** (par exemple dans les copropriétés ou pour les immeubles tertiaires).

Végétaliser de manière écologiquement responsable et socialement utile impose des conditions :

- A l'instar de ce qu'a fait la Ville de Paris dans les parcs et jardins, **aller vers la suppression du recours aux biocides produits par l'industrie chimique et aller vers le recours aux méthodes de l'agrobiologie dans les pratiques de jardinage individuel.** Un travail pédagogique des services des parcs et jardins permettra d'accompagner les particuliers sur cette voie et doit être impulsé par les bailleurs sociaux.
- Dans la gestion des parcs et jardins publics, **généraliser les pratiques qui ont déjà permis l'obtention de labels écologiques**, par exemple pour le square de Bretagne : gestion différenciée, fauches tardives, délimitation des zones sans intervention humaine. Ces pratiques permettent la constitution d'habitats favorables pour les insectes, oiseaux, batraciens, rongeurs et autre petite faune. Nous introduirons également des expériences de tonte par des animaux (ovins, caprins ou bovins). Les travaux de recherche du grand architecte-paysagiste Gilles Clément sont pour nous d'un intérêt majeur.
- **Privilégier les plantations de pleine terre pour la plantation de sujets de grande taille dans les parcs et jardins.** Les jardins sur dalle, par exemple aux Halles, ont prouvé la grande difficulté pour les arbres de pousser dans de telles conditions.
- Au-delà de ce cas, **combiner végétalisation et limitation de l'imperméabilisation des sols.**
- Privilégier les **usages collectifs et les pratiques créatrices de liens sociaux.** La charte Main Verte fixe un cadre pertinent pour les jardins partagés.
- **Développer des espaces de partage et de gratuité pour l'accès aux biens communs** de l'humanité, dont font partie les semences.

Nous entendons profiter de toutes les opportunités durant le mandat à venir pour développer la présence du végétal à Paris et nous nous engageons à étudier toutes les propositions qui viendront des conseils de quartiers, des associations et des collectifs d'habitant-e-s.

2-Dans certains pays, le « jardin à l'école » se développe comme espace d'éducation à l'environnement et à la biodiversité ainsi que comme vecteur de production de légumes et de fruits qui sont consommés sur place. Envisagez-vous d'ouvrir les écoles de votre ville au jardin et comment ? Quelle place envisagez-vous pour les activités au jardin dans le cadre de l'aménagement scolaire ?

Les activités pédagogiques à l'école centrées sur le jardinage sont une pratique très ancienne et très positive dans notre pays. Les choix pédagogiques relèvent des enseignant-e-s et de l'Éducation nationale. Nous respectons ce cadre républicain. Mais nous sommes prêts à **mettre des moyens à disposition, via les caisses des écoles, pour les demandes que nous pourrions recevoir directement ou via les conseils d'école, en lien avec les projets d'écoles.** Et le choix des contenus des activités périscolaires relève, lui, de la municipalité. L'éducation à l'environnement est pour nous un axe prioritaire. Dans ce cadre, nous développerons des **activités de compostage et de jardinage avec les enfants de Paris.** Bien entendu, l'existence de ces activités périscolaires pourra susciter le souhait chez des enseignant-e-s de prolonger ces activités durant le temps scolaire et nous faciliterons le travail de coordination. **Ces actions peuvent aussi bien se tenir dans le périmètre des écoles qu'en lien avec des jardins pédagogiques situés à l'extérieur, par exemple au sein de jardins partagés.**

Au-delà de l'étude du vivant, de l'introduction à la question essentielle de l'alimentation, c'est aussi un rapport au temps et à la durée qui est en jeu. Découvrir les rythmes du vivant est essentiel pour des enfants plongés brutalement dans un monde en constante accélération, alors que recouvrer la maîtrise du temps est une nécessité démocratique. Le rapport au temps long, qui est le temps du vivant, le temps de

l'apprentissage et le temps du projet démocratique, est essentiel à la formation des citoyennes et des citoyens.

3 - Les espaces verts ont un impact positif sur la santé physique et psychique. Quels sont les objectifs que vous vous proposez d'atteindre à ce sujet dans les hôpitaux de votre ville qui relèveront de votre responsabilité si vous êtes élu-e Maire en mars prochain ?

*Il convient d'abord de préciser que si le/la Maire de Paris ou son/sa représentant-e préside le Conseil de surveillance de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), c'est l'État qui désigne le Directeur général (ou la Directrice générale). Alors que la loi Hôpital, patient, santé, territoire (loi HPST aussi appelée loi Bachelot) n'est toujours pas abrogée et que **les politiques d'austérité frappent l'hôpital public, notre priorité dans ce domaine est de défendre un hôpital avec suffisamment de budget, de personnels, de lits, pour faire face aux besoins des parisiennes et des parisiens.***

*Cette priorité posée, de même que pour les initiatives pédagogiques, l'utilisation des jardins pour améliorer les conditions d'hospitalisation et influencer positivement sur le moral des patients, qui est l'une des conditions de la guérison et d'une convalescence réussie, doit être intégrée au projet global de chaque hôpital. Nous ne pourrions l'imposer, mais nous pouvons **en faire un élément de projets d'ensemble élaborés avec les personnels, leurs syndicats, et les associations de patients, que nous défendrons face aux partisans de l'austérité (tout comme nous souhaitons inciter au recours à une alimentation bio et aux circuits courts dans ces hôpitaux).***

*Ces combats se rejoignent d'ailleurs. En effet, il faut d'ailleurs noter que **le projet, sur fond de spéculation immobilière, de supprimer les activités médicales de l'Hôtel-Dieu pour y loger des bureaux administratifs et vendre les immeubles qui les abritent à ce jour, priverait les patients du centre de Paris et, pour certaines spécialités, de tout le pays, de magnifiques jardins.***

4 - Aux quatre coins de la planète la vocation du jardin à contribuer à nourrir les habitants des villes connaît un nouvel essor. Avez-vous des objectifs en ce domaine, et si oui quels sont-ils ?

Des expériences très intéressantes de jardins communautaires et de maraîchage urbain sont effectivement menées, par exemple à La Havane (Cuba).

Le développement de jardins familiaux et de jardins partagés peut apporter une contribution à l'alimentation, que leur production soit orientée directement vers les usager-e-s ou vers la solidarité à travers les distributions alimentaires, qui manquent de produits frais.

Il est toutefois nécessaire, avant toute mise en culture à vocation maraîchère, de contrôler la qualité des sols afin de s'assurer qu'ils ne sont pas pollués.

Dans le principe, les réflexions sur la "ville comestible", avec la culture de fruitiers et de plantes comestibles dans les espaces publics, avec possibilité de libre cueillette, sont intéressantes pour modifier le rapport à l'espace public. Il convient toutefois de prendre des précautions pour garantir la qualité sanitaire des fruits et légumes ainsi produits. Les lieux particulièrement exposés aux pollutions provoquées par la circulation automobile sont à exclure. A cet effet, nous dénonçons l'abandon et l'externalisation des laboratoires de la ville. Pour garantir la santé environnementale, il faut préserver et redévelopper les laboratoires de la ville en régie directe. Avec ces précautions, nous souhaitons développer avec les locataires les jardins potagers dans les espaces communs des bailleurs sociaux.

5- Les jardins collectifs offrent un espace propice au développement du lien social. Ces jardins se développent sur des espaces que la ville leur confie. Avez-vous des objectifs en ce domaine, et si oui quels sont-ils ?

Comme indiqué plus haut, notre approche des jardins partagés est la suivante :

- mise à disposition temporaire de terrains en friche destinés à accueillir des projets d'intérêt général le temps des définitions de projets, recherche des financements,...
- mise à disposition pérenne d'espaces destinés à conserver leur vocation de jardins,
- contractualisation sur la base de la charte Main Verte, incluant selon les situations et les collectifs concernés une dimension sociale renforcée (par l'accueil de publics en insertion ou par le partage de la production avec des associations caritatives organisant des distributions alimentaires), une dimension pédagogique (en relation avec une école et/ou un centre de loisirs du quartier) ou éventuellement culturelle, à travers l'organisation d'événements ou la mise en relation avec des artistes. L'orientation vers l'agrobiologie sera systématique. Les services municipaux des parcs et jardins pourront apporter formation et conseils. Le sol des terrains sera systématiquement contrôlé pour éviter toute contamination par des polluants (métaux lourds ou hydrocarbures notamment). Il pourra être amélioré par des apports de terre arable.
- la pédagogie déployée par la mairie portera également sur la défense de la gratuité, que ce soit dans le domaine des échanges de savoirs, de services, ou de semences.

La dynamique d'implication citoyenne des habitants doit être au cœur de ces projets.

6 - La loi ALUR prévoit que le règlement d'un PLU pourra « imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ». Votre politique d'urbanisme prévoit elle d'aller dans cette direction et si oui, comment ?

En République, le respect de la loi est la règle générale. Les situations conduisant à la désobéissance civile sont par définition exceptionnelles. Le respect des contraintes légales et réglementaires nationales et régionales va donc de soi.

Mais en l'occurrence, la question est plutôt de savoir aller au-delà de ces exigences minimales. La lutte contre l'imperméabilisation des sols et la prévention des inondations passe pour partie par l'action que Paris pourra développer sur son propre territoire, pour partie par sa contribution à limiter l'étalement urbain, et enfin pour partie par son action à l'échelle de la métropole et de la région.

Nous avons déjà indiqué notre volonté de développer, dans les zones d'aménagement sous l'autorité de la Ville, les parcs et jardins de pleine terre. Le PLU a une double utilité. Il permet d'abord de protéger les espaces verts et naturels existants, et de fixer directement les normes visant à réduire l'imperméabilisation des sols à Paris même, ce qui suppose dans une ville déjà aussi dense un travail à la parcelle : il est plus facile de récupérer des sols perméables dans les secteurs de maisons de ville des 13e, 19e et 20e arrondissements qu'au cœur des secteurs haussmanniens. Il permet également de limiter l'étalement urbain par une densification maîtrisée, et par là-même d'éviter l'imperméabilisation des sols en petite et grande couronne.

Paris peut également agir dans ce sens par les relations contractuelles avec les villes limitrophes, et à travers les outils de gestion et d'aménagement dirigés par des élu-e-s de Paris. La protection des captages gérés par Eau de Paris est un exemple d'action à distance de la capitale qui s'inscrit dans l'objectif global d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Un exemple de PLU qui nous semble pertinent, dans un contexte différent, c'est celui de Viry-Chatillon, ville de 32 000 habitant-e-s située dans la zone dense du Nord de l'Essonne et dirigée par Simone Mathieu (Parti de Gauche, membre du Front de Gauche).

7 - La production maraîchère vivrière se développe parfois en couronne péri urbaine. Envisagez vous dans ce domaine, au plan métropolitain ou communautaire, des projets spécifiques, et si oui, lesquels ?

Nous sommes solidaires des luttes contre des grands projets inutiles qui se traduiraient par un bétonnage au détriment des zones maraîchères de proximité indispensables aux circuits courts susceptibles de couvrir une partie des besoins en produits frais de Paris et des villes avoisinantes : plateau de Saclay, triangle de Gonesse, grand stade à Ris-Orangis, plaine Montjean dans le Val-de-Marne...

Dans ce dernier cas, Paris a une responsabilité particulière, car les pépinières municipales sont implantées sur les terres visées par le projet de bétonnage du député-maire socialiste de Fresnes. En lien avec les collectifs, associations et élus du territoire en lutte pour conserver les meilleures terres, y développer du maraîchage, des projets pédagogiques et des projets de solidarité, nous ferons de Paris un appui majeur et sans compromis de la préservation de ces terres. Nos camarades en lice pour les municipales à Fresnes sont également très actifs et actives dans cette lutte.

Le soutien pour les activités de maraîchers, notamment pour le développement de l'agrobiologie dans ces territoires, passe également par la garantie de débouchés, que ce soit par des marchés de producteurs locaux clairement identifiés comme tels, ou par la commande publique, en cohérence avec notre choix des circuits courts en direction des cantines scolaires, des crèches et des établissements médico-sociaux.